

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

<b>Nombre de conseillers communautaires :</b>		<b>45</b>	<b>Quorum :</b>	<b>23</b>
<b>Communes</b>	<b>Liste des conseillers communautaires</b>	<b>Présents (es)</b>	<b>Absents (es)</b>	<b>POUVOIR A</b>
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	X		
AINCOURT	Alexandre DURANTE		X	
AMBLEVILLE	Martine SOREL		X	Frédérique CAMBOURIEUX
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	X		
ARTHIES	Jean BEERNAERT		X	Rodolphe THOMASSIN
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	X		
BRAY-ET-LU	Christian PAUL	X		
BRAY-ET-LU	Sylvie LEQUER		X	Christian PAUL
BUHY	Jean-Pierre DORE	X		
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	X		
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	X		
CHAUSSY	Olivier CAURETTE	X		
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	X		
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	X		
HAUTE-ISLE	Alain ERRARD	X		
HODENT	Eric BRETON	X		
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	X		
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC		X	Joël VIONNET-FUASSET
MAGNY-EN-VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU		X	Agnès BARBIERI
MAGNY-EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET	X		
MAGNY-EN VEXIN	Odile CHERON		X	Jean-Paul DABAS
MAGNY-EN-VEXIN	Jean-Paul DABAS	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Agnès BARBIERI	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Patrick GOURDIN		X	
MAGNY-EN-VEXIN	Teresa BEYER	X		Arrivée à 20h00
MAGNY-EN-VEXIN	Philippe BOISNAULT	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Pauline de MENOUE	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Thomas VATEL		X	Anthony GUES
MAGNY-EN-VEXIN	Bénédicte FERREY	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Anthony GUES	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Olivier SERRE		X	
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	X		
MONTREUIL-SUR-EPTE	Jean-Pierre JAVÉLOT	X		
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Christophe DEPONT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Dominique COURTI		X	Christophe DEPONT
SAINT-CYR-EN-ARTHIES	Martine PANTIC	X		
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX LE CLECH	X		
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER		X	Florence BINAUX LE CLECH
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	X		
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	X		
VIENNE-EN-ARTHIES	Serge BILLOUE	X		
VILLERS-EN-ARTHIES	Jean-François RENARD	X		
WY-DIT-JOLI-VILLAGE	Dominique PORTE	X		

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de BRAY-ET-LÛ, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025
	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :
	BRAY-ET-LÛ
	Florence BINAUX LE CLECH
	19h30

Il est précisé que Madame Florence BINAUX LE CLECH est désignée secrétaire de séance.

Il est précisé l'arrivée de Teresa BEYER à 20h00 (4. 2025-013 Rapport d'Orientations Budgétaires).

2025-010	Décisions prises par le Président par délégation du 1 <sup>er</sup> janvier au 04 février 2025
----------	--

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L5211 -10 Code Général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT QUE** le président doit rendre compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant,

N°	Date	Tiers	Objet	Montant HT
001	03/01/2025	AMAZON	Dépense annuelle : Petit matériel et consommables pour l'année 2025	Mini 0 Maxi 700 €
002	03/01/2025	METRO	Dépense annuelle : Alimentation pour l'évènementiel de l'année 2025	Mini 0 Maxi 2 000 €
003	03/01/2025	HYPER PLEIN CIEL	Dépense annuelle : Fournitures administratives pour l'année 2025	Mini 0 Maxi 2 200 €
004	03/01/2025	JOURNAL OFFICIEL	Dépense annuelle : Avis de publication des marchés pour l'année 2025	Mini 0 Maxi 10 000 €
005	03/01/2025	LA POSTE	Dépense annuelle : Envois postaux pour l'année 2025	Mini 0 Maxi 1 500 €
006	03/01/2025	LECLERC CARBURANT	Dépense annuelle : Carburant du véhicule de service pour l'année 2025	Mini 0 Maxi 1 700 €
007	03/01/2025	LECLERC ESPACE	Dépense annuelle : Consommables pour l'année 2025	Mini 0 Maxi 450 €
008	03/01/2025	LECLERC SODIMAG	Dépense annuelle : Alimentation pour l'année 2025	Mini 0 à Maxi 2 000 €
009	03/01/2025	LYRECO	Dépense annuelle : Fournitures administratives pour l'année 2025	Mini 0 Maxi 3 300€
010	03/01/2025	MR. BRICOLAGE	Dépense annuelle : Petit matériel et fournitures pour l'année 2025	Mini 0 Maxi 500 €
011	15/01/2025	SETIN	Canon de porte et double de clefs pour la crèche de Vétheuil	207,33 €
012	21/01/2025	EARL JM Sarazin	Alimentation événement signature du CAR	61,61 €
013	21/01/2025	AU CŒUR GOURMAND	Dépense annuelle : Alimentation pour l'évènementiel de l'année 2025	Mini 0 Maxi 500 €
014	21/01/2025	ENTREPRISE POINT SERVICE	Entretien des installations de chauffage et de l'adoucisseur du gymnase pour l'année 2025	2 674,50 €
015	22/01/2025	PSE atelier	Enseigne siège Communauté de Communes + pose	1 080,00 €
016	23/01/2025	CHIMIE LOIRE	Achat de seaux d'enrobé à froid	460,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

017	24/01/2025	GRANITO CONCEPT	Pose de panneaux et balises sur une route intercommunale	878,00 €
018	24/01/2025	FJD	Cartes de visite France Services	60,00 €
019	24/01/2025	SARL Grand Chemin	Vœux 2025	2 675,00 €
020	30/01/2025	10 DOIGTS	Achat matériel pédagogique RPE	110,24 €
021	04/02/2025	BOUVIER PEINTURE	Réfection de mur de la crèche de Vétheuil / Assurance Dommages - ouvrages	795,00 €

### **Commentaires :**

Dominique HERPIN-POULENAT demande quelle est la signification des « Mini » et « Maxi » sur les montants de certaines décisions.

Jean-François RENARD indique qu'il s'agit de dépenses annuelles dont le seuil à ne pas dépasser correspond au « Maxi ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			0
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président par délégation du 1<sup>ER</sup> janvier au 04 février 2025.

2025-011	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 21 janvier 2025
----------	--

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 21 janvier 2025,

**CONSIDERANT QU'**il n'a été fait aucune mention ou observation,

**Commentaires :** ∅

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :
	BRAY-ET-LÛ
	Florence BINAUX LE CLECH
	19h30

LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON				1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE				1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC				1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU				1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET				1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON				1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS				1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI				1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN				0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER				0
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT				1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE				1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL				1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY				1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE				1
<b>VOTE</b>					<b>0      0      41</b>

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du conseil communautaire du 21 janvier 2025.

2025-012	Mise à disposition d'un agent administratif à la Communauté de Communes Vexin Val de Seine
----------	--

\* \* \* \* \*

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n°2008-580 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics,

**CONSIDERANT** que la CCVVS a besoin d'un agent administratif pour des missions ponctuelles relevant de compétences intercommunales.

**Commentaires :** ∅

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			0
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41</b>

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de l'agent administratif du SIERC susvisée pour la CCVVS concernée par la mise à disposition ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document lié au dossier ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :
	BRAY-ET-LÛ
	Florence BINAUX LE CLECH
	19h30

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur cet emploi au budget de l'exercice correspondant.

2025-013	Rapport d'Orientations Budgétaires 2025
----------	---

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

**VU** que dans les groupements de communes comprenant parmi leurs adhérents une commune de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientations budgétaires doit être tenu dans les deux mois précédents l'examen des budgets primitifs ;

**VU** l'article 107 de la Loi Notre du 07 août 2015, modifiant les conditions de présentation du débat d'orientations budgétaires notamment par l'établissement d'un rapport ;

**CONSIDERANT QUE** Monsieur le Président a adressé à l'ensemble des conseillers communautaires ce rapport sur les orientations budgétaires,

### **Commentaires :**

Eric BRETON présente le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025. Il en rappelle les points clefs : réévaluation des valeurs locatives en 2025 fixées à 1,68%, revalorisation de la DGF et réduction du fond vert de 50%, hausse des cotisations CNRACL de 12 points sur 4 ans, impact des aides départementales réduites à 15%, problèmes de trésorerie dus aux délais de réception des fonds validés. Il fait part des orientations pour 2025 : poursuite des programmes en cours, notamment la vidéo protection (tranche 2 et amorce de la phase 3) ; coordination avec les communes concernées pour la phase 3.

Dominique HERPIN-POULENAT demande quelle est la signification de la formulation « amorce de la phase 3 ».

Eric BRETON explique qu'avant de lancer la phase 3, il est nécessaire de terminer la phase 2 et de vérifier les financements disponibles. Les financements sont demandés à chaque phase, et des études opérationnelles sont nécessaires pour ajuster l'enveloppe budgétaire.

Martine PANTIC rapporte une problématique de caméra non connectée concernant le déploiement de la phase 2.

Eric BRETON poursuit sa restitution sur les orientations 2025 avec les grands projets menés : la revitalisation de la ZAE avec la réalisation des travaux pour la rue Montgolfier ; le transfert de compétences eau et assainissement ; la création d'une nouvelle crèche qui maintient une prévision budgétaire sur 2024 et 2025 ; la pérennisation des projets culturels et l'avancée des travaux sur le conservatoire ; la promotion du tourisme avec la modernisation du point d'information touristique La Gabelle et le développement de la signalétique d'intérêt local ; la poursuite des réfections de voirie dont notamment l'étude de la liaison routière entre Transdev et la rue Montgolfier et le soutien à la remise en état du Pont de Fourges ; le rachat des bâtiments VOH où se trouve l'activité MARPA ; les réseaux du futur lycée ainsi que la voirie d'accès à la future gendarmerie annexe.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

Dominique HERPIN-POULENAT interroge sur le choix du lieu de cette future gendarmerie annexe. Jean-François RENARD répond qu'il n'y a aucune certitude. M. FARGEOT et M. TEMAL ont adressé un courrier au ministre de l'Intérieur.

Alain SCHMIT souhaite connaître plus de détails sur la pérennisation des projets culturels et l'avancée des travaux sur le conservatoire.

Capucine FAIVRE explique qu'il s'agit de continuer le travail engagé avec des partenaires sur plusieurs années, sans se limiter à des événements ponctuels. Concernant le conservatoire, son adhésion n'est pas inscrite aux orientations budgétaires mais des activités sont prévues pour le faire découvrir.

Eric BRETON confirme que le budget prévisionnel de l'intercommunalité ne permet pas de marge de manœuvre pour dégager une enveloppe suffisante pour une adhésion.

Eric BRETON resitue le contexte au sein duquel s'inscrivent ces orientations budgétaires. En 2025, une stabilité de la dotation à 284 000€ a été prévue avec une baisse de la dotation de compensation de 1.5%. Le Coefficient d'Intégration Fiscale a légèrement évolué avec une augmentation à 0.004%.

Une analyse des budgets prévisionnels et réalisés passés permet d'inscrire le budget prévisionnel 2025 dans la même lignée. Les prévisions budgétaires sont présentées par compétence. Un budget de 15 000 € est alloué pour l'organisation de la fête de l'intercommunalité prévue le 28 juin, de 11h à 19h au domaine de Villarceaux.

Dominique HERPIN-POULENAT formule une remarque sur la lisibilité des graphiques et propose l'utilisation de plusieurs couleurs. M. BRETON prend note de la demande pour les années suivantes.

A propos du plan pluriannuel de voiries, Eric BRETON annonce que le besoin pour 2025 est estimé à 400 000 € TTC alors que le budget alloué ne pourrait aller que jusqu'à 300 000 € TTC. Il rappelle que la baisse des aides du Conseil Départemental nécessite un financement supplémentaire de 37 500 € sur la base des 300 000 € TTC.

Philippe VANDEPUTTE confirme que les aides départementales présentent une baisse de 37 500 € mais que les travaux envisagés par la commission voiries sont incompressibles compte-tenu de l'état de plus en plus dégradé des voiries suite aux intempéries. Le budget voiries nécessite donc un arbitrage.

Joëlle VALENCHON constate une augmentation d'eaux stagnantes sur la chaussée et regrette l'absence de saignées sur certaines routes.

Il s'en suit une discussion portant sur le financement et l'entretien des routes dont les problématiques relevées s'articulent autour de la nécessité de moyens financiers permettant de maintenir les voiries en état, l'augmentation des coûts et les baisses des subventions. Il est suggéré d'allouer cette année plus de fonds à l'entretien des routes même si cela implique de réduire les budgets des autres compétences. Dans ce cas, un rééquilibrage serait opéré l'année suivante avec un budget voiries moins important.

Jean-François RENARD rappelle qu'aucune Attribution de Compensation n'a été reversée à l'intercommunalité lors du transfert des compétences routes.

Florence BINAUX LE CLECH fait remarquer que depuis la création de la Communauté de Communes, un prélèvement fiscal supplémentaire est effectué auprès des habitants du territoire.

Didier VERMEIRE souligne que la commune de Maudétour-en-Vexin avait alors baissé ses prélèvements fiscaux pour compenser la hausse auprès des habitants.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025	
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

Eric BRETON informe qu'il est prévu que le budget Ressources Humaines soit revu à la hausse pour 2025. Cela représente 82 000 € supplémentaires. Deux recrutements supplémentaires sont prévus. Le premier concerne le remplacement de chef de projet CRTE qui était jusqu'alors financé à 50 % par l'Etat et à 25 % par la Communauté de Communes Vexin Centre. Le second recrutement serait une création de poste pour répondre à un nouveau besoin concernant la sécurité, la vidéoprotection et l'environnement ; la réalisation de la phase 1 ayant mis en lumière la nécessité d'un agent dédié pour accompagner les gendarmes (l'extraction des images ne pouvant se faire par les gendarmes seuls), vérifier le bon fonctionnement des caméras et déclencher la maintenance du matériel défectueux. Enfin, il est envisagé de recruter une troisième personne d'ici le quatrième trimestre 2025 en raison de la création de l'Etablissement Public Social et Médico-Social (MARPA) et des répercussions sur les charges globales du personnel de l'intercommunalité existant.

Joël VIONNET-FUASSET relève que ce dernier recrutement engage un coût plus élevé pour l'intercommunalité ; le travail de comptabilité de la MARPA étant assuré aujourd'hui par un cabinet comptable. Eric BRETON explique que ce cabinet coûte aujourd'hui 12 000 € par an et que ces coûts sont augmentés par des prestations ponctuelles (contrats de travail...).

Alain SCHMIT questionne sur l'indispensabilité du chef de projets CRTE. Il est répondu qu'il réalisait d'autres missions dont la création des dossiers de subventions et des appels d'offres dans le cadre de la mutualisation.

Jean-François RENARD rappelle que la masse salariale représente 16% du budget alors que chez d'autres intercommunalités de strates similaires, elle atteint 40-45%. Il évoque également la prise de compétences supplémentaires par France Services et l'augmentation des fréquentations ainsi que du nombre de partenariats.

Eric BRETON informe que le Fond de Péréquation Intercommunal et Communal se base sur celui de 2022 par prudence ; 2023 et 2024 ayant connu de légères variations.

Didier VERMEIRE souhaite savoir vers quels comptes sont reversées les taxes de séjour.

Eric BRETON répond qu'elles sont réparties vers des comptes différents liés au tourisme. Il rappelle que le sujet avait déjà été abordé en 2024 en réponse aux questions de Stefan RICHTER. Didier VERMEIRE demande où sont fléchés les excédents dépenses et recettes pour le tourisme.

Eric BRETON explique qu'ils se reportent d'années en années dans le compte 73 qui fait partie de l'excédent de la Communauté de Communes. Didier VERMEIRE demande plus de détails sur les recettes et dépenses liées au tourisme et que les excédents soient affectés au tourisme. Eric BRETON répond que chaque dépense est affectée à une compétence.

Eric BRETON annonce une évolution des recettes liée au projet de vente d'un terrain de la ZAE à Ile-de-France mobilité et une dépense liée à l'achat d'une parcelle pour avoir une largeur de voirie minimale.

Olivier CAURETTE demande si le terrain a été vendu.

Philippe VANDEPUTTE précise que le processus est en cours ; une convention a été signée. La vente concernera la totalité du terrain à l'exception d'une parcelle de 4 200 m<sup>2</sup> réservée pour Ile-de-France mobilités.

Rodolphe THOMASSIN interroge sur les projections de recettes liées à la vente du terrain.

Jean-François RENARD explique que l'objectif est de réaliser un gain de 800 000 € à la fin du projet.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

Afin de financer les investissements, un arbitrage est à prendre. Jean-François RENARD demande un tour de table pour connaître la position des conseillers communautaires sur les possibilités de financer les projets de l'intercommunalité : emprunts ou revalorisation des impôts.

Isabelle LEPICIER-CAPUTO demande quelles sont les conclusions de l'analyse réalisée. Eric BRETON répond que la commission finances avait proposé la première année une évolution 0.5 points. En raison du contexte économique, les 0.5 points suivants n'avaient pas été acceptés par la suite. Un autre levier sur l'évolution des recettes est l'extension de la ZAE. Il rappelle que la proposition dans ce rapport budgétaire 2025 est de ne pas toucher au taux existant.

Didier VERMEIRE rappelle les propositions de l'ancien percepteur, Monsieur GRAND, qui étaient d'augmenter le taux régulièrement et modérément tous les deux ans pour faire face à l'augmentation des besoins.

Jean-Paul DABAS trouve déraisonnable d'augmenter les impôts surtout pour les personnes en difficultés. Il préfère une gestion rigoureuse des ressources existantes par des choix judicieux.

Jean-Pierre DORÉ n'est pas favorable par principe à l'augmentation des impôts et souligne que certaines bases sont incorrectes pour de nombreuses habitations.

Eric BRETON remercie le Président et l'équipe pour le travail accompli.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENO			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LÉPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42</b>

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ;
- **PRENDRE ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le Président précise que conformément à l'article L2312.1 du CGCT, ce rapport sera transmis aux Maires des communes membres dans un délai de quinze jours à compter de l'examen par le Conseil Communautaire par mail ou courrier en RAR.

Il sera également mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires.

2025-014	Actualisation des durées d'amortissement
----------	--

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération 2018-75 du 27 novembre 2018 modifiant les durées d'amortissement pour les biens acquis par la CCVVS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**VU** la délibération n° 2021-100 en date du 12 octobre 2021 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 ;

**VU** la délibération n° 2022-016 en date du 09 février 2022 relative au régime d'amortissements des immobilisations et fongibilité des crédits.

**Commentaires :** Rodolphe THOMASSIN demande si les durées d'amortissements sont cohérentes avec les durées de vie du matériel. Il est répondu que la longévité des accessoires et caméras est d'environ 5 ans et que celle du génie civil est d'environ 20 ans.

Il est précisé qu'Alain SCHMIT s'absente momentanément de la salle à 22h08.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			0
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
	<b>VOTE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41</b>

- **APPLIQUER** la méthode de l'amortissement divisé entre le matériel et le génie civil ;
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la bonne exécution des présentes.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

2025-015	Demande d'un fonds de concours à la commune de Banthelu dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur son territoire
----------	---

\* \* \* \* \*

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** le Président à demander un fonds de concours à la Commune de BANTHELU d'un montant de 3 134.54 euros.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article 5214-16 ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes, notamment les dispositions incluant la commune de Banthelu comme l'une de ses communes membres ainsi que celles rendant la Communauté de Communes compétente en matière de vidéoprotection,

**VU** le courriel réceptionné de Monsieur le Maire de BANTHELU en février 2025.

**CONSIDERANT** que la commune a effectué une demande spécifique relative au positionnement d'une caméra ce qui a engendré des frais supplémentaires et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours.

**Commentaires :** ∅

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			0
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :
	BRAY-ET-LÛ
	Florence BINAUX LE CLECH
	19h30

MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41</b>

- **DECIDER** de demander un fonds de concours à la commune de Banthelu en vue de participer au financement de l'installation d'une caméra à hauteur de 3 134.54 euros net.
- **AUTORISER** le Président à signer tout acte y afférant.

2025-016	Elaboration du PICS
----------	---------------------

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2211-1 et suivant,

**VU** la loi n°2021-1520 en date du 25 novembre 2021 dite MATRAS visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et étendant l'obligation de réalisation des PCS et des PICS ;

**VU** le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 précisant le contenu du PICS et son articulation avec les PCS,

**CONSIDERANT** l'obligation pour l'intercommunalité de se doter d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde,

**Commentaires** : Jean-François RENARD rappelle qu'un mail a été adressé le 02 février 2025 afin de centraliser les personnes référentes, risques, moyens et Etablissements Recevant du Public et demande aux communes qui ne l'ont pas déjà fait de répondre au secrétariat de la CCVVS.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			0
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41</b>

- **DE PRENDRE ACTE** du lancement de l'élaboration du Plan InterCommunal de Sauvegarde de la CCVVS ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

- **DE DESIGNER** la commission sécurité sûreté comme commission référence au PICS ;
- **D'HABILITER** le Président à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation du PICS et à signer tout document s'y rapportant.

2025-017	Renouvellement de la convention avec Initiative 95-78
----------	---

\* \* \* \* \*

**VU** la décision 2005/842 CE de la commission Européenne du 28 novembre 2005,

**VU** la loi n°2000-321 du 12/04/2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le décret n°2001-495 du 06/06/2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** la compétence en matière de développement économique de la Communauté de Communes Val de Seine,

**VU** la délibération n°2024-059 du 11 juin 2024, approuvant le renouvellement de ladite convention,

**CONSIDERANT** la convention proposant la mise en œuvre des actions constituant un service économique d'intérêt général contre le versement par la Communauté de Communes d'une subvention annuelle de 5 000 €.

**Commentaires : Ø**

Il est précisé le retour d'Alain SCHMIT à 22h22.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42</b>

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention avec l'association INITIACTIVE 95-78 pour l'année 2025 ;
- **D'APPROUVER** la convention jointe en annexe ;
- **DE REGLER** la cotisation annuelle au titre de l'année 2025 d'un montant de 5 000 € ;
- **DE DIRE** que la dépense sera inscrite au budget 2025 ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention.

2025-018	Convention avec l'association La Source Garouste-Villarceaux pour la petite enfance
----------	---

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les compétences « petite enfance » et « parentalité » de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine,

**CONSIDERANT QU'**il est d'intérêt communautaire de soutenir les actions en la matière notamment via la passation de convention avec des associations ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

**CONSIDERANT QUE** le montant total de la participation versée par la Communauté de Communes sera de 1 000 € pour la période considérée et sera prévu au budget 2025.

**Commentaires : ∅**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
	<b>VOTE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

- **D'APPROUVER** la convention entre la CCVVS et l'association « La Source Garouste-Villarceaux » pour une période de 12 mois à compter de la date de signature,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget,
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention, ainsi que tous les documents afférents.

2025-019	Convention avec l'association Pile Poil Compagnie pour l'automne 2025
----------	---

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les compétences « enfance jeunesse » et « environnement » de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine,

**CONSIDERANT QU'**il est d'intérêt communautaire de soutenir les actions en la matière notamment via la passation de convention avec des associations ;

**CONSIDERANT QUE** le montant total de la participation versée par la Communauté de Communes sera de 2 100 € pour la période considérée et sera prévu au budget 2025.

**Commentaires :** ∅

Il est précisé que Denys De MAGNITOT s'absente momentanément à 22h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025
	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :
	BRAY-ET-LÔ
	Florence BINAUX LE CLECH
	19h30

MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			0
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41</b>

- **D'APPROUVER** la convention entre la CCVVS et l'association « Pile Poil et compagnie » pour une période de 10 mois à compter de la date de signature,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget,
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention, ainsi que tous les documents afférents.

2025-020	Convention de déploiement Intercommunal dans le cadre du PACTE Territorial FR Val d'Oise
----------	--

\* \* \* \* \*

La CCVVS avec neuf autres EPCI du Val d'Oise et le Conseil Départemental développent un conseil neutre, gratuit, ainsi que l'accompagnement complet des particuliers et des petites entreprises dans leurs projets de maîtrise énergétique dans le cadre de Val d'Oise Rénov', programme SARE en Val d'Oise. En mars 2024, ce programme national a fait l'objet d'importantes évolutions. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'Etat souhaite que soit déployé un Service Public de la Rénovation et de l'Habitat (SPRH), "France Rénov'" afin d'améliorer l'articulation entre la rénovation énergétique et la rénovation de l'habitat au sens large (précarité, habitat indigne, maintien à domicile...). Par délibération du 5 novembre 2024 notre collectivité s'est engagée à être co-signataire du Programme d'intérêt général – Pacte territorial France Rénov' en Val d'Oise, en partenariat avec le Département en vue d'aboutir, à brève échéance, à la couverture du Val d'Oise par ce nouveau service public de la rénovation de l'habitat. Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation, l'ensemble des documents contractuels permettant le déploiement de ce service sur le territoire de notre

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :
	BRAY-ET-LÛ
	Florence BINAUX LE CLECH
	19h30

intercommunalité et d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents au déploiement de ce service, sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour la période 2025 – 2027.

### **RAPPELS DU CADRE DE DEPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT EN VAL D'OISE**

Le cadre national de mise en œuvre des politiques de l'habitat et du logement a évolué significativement depuis la fin de l'année 2023, du fait de la convergence des dispositifs d'accompagnement et de soutien à l'investissement, imposée par l'Etat aux collectivités locales.

C'est dans ce cadre que :

- l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) est désormais l'unique agence qui pilote les politiques d'amélioration de l'habitat, y compris de rénovation énergétique (en se substituant à l'ADEME) ;
- depuis la fin de l'année 2023, un processus de concentration des dispositifs nationaux d'aide financière aux particuliers est engagé, avec la création de Ma Prime Rénov', Ma Prime Adapt et Ma prime logement Décent, intégrant une uniformisation des conditions d'éligibilité ;
- le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) devient le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) France Rénov', incluant dorénavant les sujets d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (vieillesse et/ou handicap), ainsi que la lutte contre l'habitat dégradé, dont les conditions de déploiement et de financement sont à arrêter pour une mise en œuvre au 1er janvier 2025.

Le SPRH France Rénov' doit permettre de faciliter l'accès à l'information aux usagers, de les orienter tout au long de leur projet, et d'assurer également un accompagnement spécifique auprès des ménages aux revenus modestes.

Dans ce contexte, le Préfet de la Région Ile-de-France a sollicité le Département du Val d'Oise pour coordonner, avec les EPCI du territoire, les réflexions et outils visant à formaliser les conditions de mise en œuvre des Pactes territoriaux France Rénov' dans le département.

Pour mémoire, le cadre contractuel de déploiement du SPRH, arrêté par l'ANAH, s'appuie sur notamment sur un pacte territorial, convention d'objectifs et de financement pour le déploiement de la dynamique de territoire, l'information conseil orientation et s'il est souhaité, l'accompagnement des ménages dans leurs projets de travaux.

L'ANAH financera 50 % des dépenses engagées pour assurer ces missions, sur un plafond calculé en fonction du nombre de résidences principales du parc privé sur le territoire couvert par le Pacte territorial. Le financement maximum de l'ANAH sollicitable pour le territoire valdoisien s'élèverait ainsi à 450 000 € au titre de l'info-conseil et 325 000 € au titre de la dynamique territoriale.

Ainsi, par délibération du 5 novembre 2024, notre collectivité a approuvé l'engagement de principe de notre collectivité à être co-signataire du Programme d'intérêt général (PIG) – Pacte territorial France Rénov' en Val d'Oise, en partenariat avec les groupements de communes du territoire et le Département.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

## 2. PRESENTATION DU PROJET DE DEPLOIEMENT DE FRANCE RENOV' EN VAL D'OISE

### 2.1. Périmètre géographique

Le plan de déploiement du programme France Rénov' du Val d'Oise couvrira le territoire des intercommunalités suivantes :

- Les Communautés de Communes :
  - Vexin Val de Seine ;
  - Vexin Centre ;
  - Sausseron Impressionnistes ;
  - Haut Val d'Oise ;
  - Vallée de l'Oise et des trois forêts ;
  - Carnelle Pays de France.
- Les Communautés d'Agglomération :
  - Cergy-Pontoise, y compris la commune de Maurecourt (78) ;
  - Plaine Vallée ;
  - Saint-Germain Boucles de Seine, pour la commune de Bezons.

Compte tenu du découpage administratif des intercommunalités en Ile-de-France, il est à noter que le Pacte territorial France Rénov' du Val d'Oise tient compte des particularités suivantes :

- la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France est à cheval sur le Val d'Oise et la Seine-et-Marne et a souhaité porter son propre Pacte territorial intercommunal ;
- la Commune d'Argenteuil relève, quant à elle, du Pacte territorial de l'EPT Boucles Nord de Seine.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Val Parisis ne sera pas couverte par le service public de la rénovation de l'habitat. Les habitants de ce territoire ne seront donc plus éligibles au dispositif de conseils et d'informations.

### 2.2. Modalités de mise en œuvre du programme France Rénov' en Val d'Oise

#### 2.2.1. Description des actions de dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels

L'ensemble de ce programme d'actions fait écho aux enjeux et interventions inscrites dans les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), Plans Climat Air-Energie Territoriaux (PCAET) et diagnostics d'Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) des intercommunalités, et des actions actuelles et projetées par ces dernières pour y répondre.

Sont ainsi prévus :

Mobilisation des ménages :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :
	BRAY-ET-LÛ
	Florence BINAUX LE CLECH
	19h30

- la formalisation d'une stratégie de communication sur le SPRH valdoisien : site internet, insertion presse, campagne d'abris bus, réseaux sociaux, formulaire de pré-orientation, partenariat Maisons France Services... ;
- l'organisation de réunions publiques, d'ateliers, de forums afin de présenter le SPRH et de sensibiliser aux enjeux de la rénovation et de l'adaptation des logements ;
- la promotion de rénovations réussies et satisfaisant les ménages (confort, économie d'énergie, valeur patrimoniale...) ;
- l'animation d'opérations de rénovation collective ;
- l'organisation d'un salon annuel de la rénovation de l'habitat.

Mobilisation des publics prioritaires :

- pour les copropriétés, l'organisation de réunions de sensibilisation/information locales afin de susciter et cadrer la demande ;
- la mise en place d'un programme de repérage (aller vers) et d'accompagnement des ménages pour des travaux d'adaptation du logement ;
- la mise en place d'un programme de repérage (aller vers) et d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique ;
- le diagnostic des acteurs de la prévention et l'accompagnement des personnes résidant dans un logement indécemment, en vue de mettre en place un réseau d'acteurs capables d'en faire la promotion et l'animation, auprès des collectivités locales et des associations.

Mobilisation des professionnels :

- l'organisation de comités techniques Val d'Oise rénov' associant les ECFR, les EPCI, les opérateurs ;
- l'organisation de comités opérationnels intercommunaux "rénovation de l'habitat", mobilisant les acteurs locaux dans ce domaine ;
- l'organisation d'ateliers élus sur les sujets de la rénovation de l'habitat, de la rénovation énergétique, de l'adaptation du logement et sur l'indécence et l'insalubrité du logement ;
- le renouvellement et l'élargissement du programme d'actions et l'animation des acteurs du bâtiment, prévus dans l'actuelle charte de partenariat, au titre de la dynamique de rénovation énergétique du Val d'Oise ;
- l'élaboration d'outils et documents types, permettant d'intégrer les enjeux de la rénovation de l'habitat dans les documents d'urbanisme ;
- la réalisation d'une campagne annuelle d'évaluation téléphonique qualitative et quantitative du service.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

### 2.2.2. Description des modalités d'organisation de l'information, conseil orientation sur le territoire

Les "Espaces Conseils France Rénov" du Val d'Oise sur lesquels reposera, finalement, l'information, conseil orientation des ménages sur notre territoire sont :

- l'ADIL du Val d'Oise ;
- SOLIdaires pour l'HAbitat (SOLIHA) Grand Paris ;
- le Parc naturel régional du Vexin français.

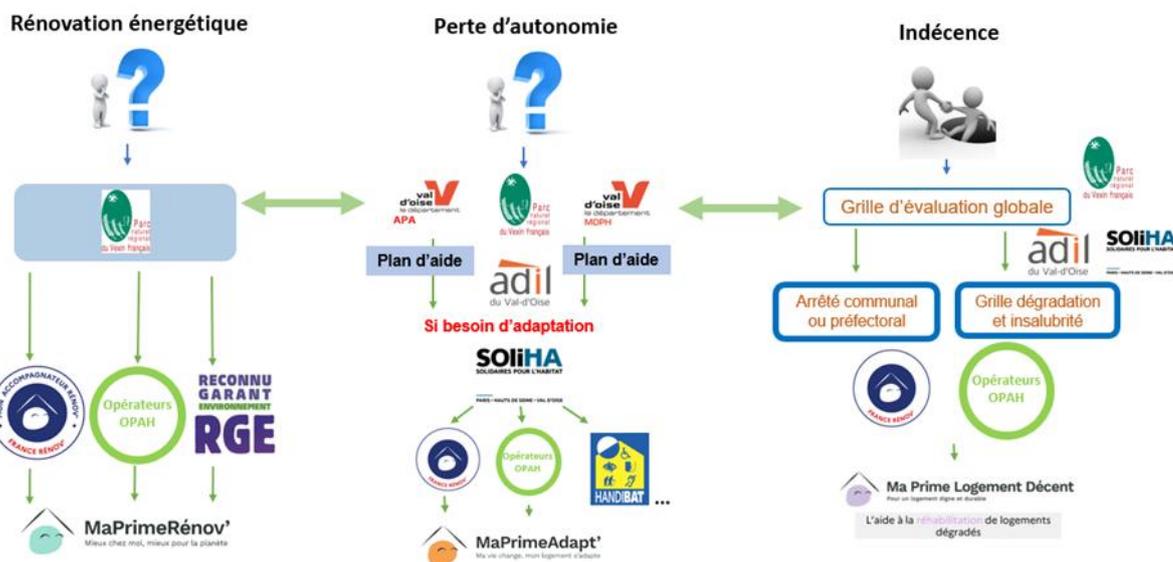
L'objectif est d'assurer, auprès des propriétaires de maisons individuelles et des copropriétés, un socle de services comprenant :

- les missions d'information ;
- les missions de conseil personnalisé ;
- les missions de conseil renforcé, en amont d'une orientation vers une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Sur le territoire de notre intercommunalité, ce service sera effectué selon l'organisation suivante :

- le PNR du Vexin français assurera :
  - le rôle de guichet unique sur ces trois communautés de communes ;
  - les missions d'information, de conseil personnalisé et de conseil renforcé en amont d'une orientation vers une AMO, pour les sollicitations relevant de la rénovation énergétique des logements ;
  - pour les demandes relevant de l'adaptation des logements liées à la perte d'autonomie et de l'indécence des logements :
  - le PNR du Vexin français orientera les publics vers l'ADIL du Val d'Oise et SOLIHA Grand Paris ;
  - SOLIHA Grand Paris sera l'interlocuteur technique des ménages, quels que soient leurs revenus, dès la phase d'information et assurera l'orientation des publics en fonction de leur situation, vers les services du Conseil départemental du Val d'Oise compétents, vers des AMO habilités "MaPrimeAdapt" et "Ma Prime Logement Décent" ou leur proposera un conseil renforcé ;
  - l'ADIL du Val d'Oise assurera également un rôle de guichet unique sur ce sujet et orientera également les publics vers SOLIHA Grand Paris, les services du Conseil départemental du Val d'Oise ou les AMO habilités "MaPrimeAdapt" et "Ma Prime Logement Décent" en fonction des situations rencontrées.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025	
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30



### 3. PRESENTATION DU CADRE DE CONVENTIONNEMENT POUR LA COORDINATION ET LA MAITRISE D'OUVRAGE DU DEPLOIEMENT DE FRANCE RENOV' EN VAL D'OISE

Pour assurer les conditions de déploiement de ce service sur le territoire de notre intercommunalité, le cadre contractuel s'appuie sur :

- Une convention de Pacte territorial France Rénov' en Val d'Oise cosigné par le département et l'ensemble des EPCI partenaires ;
- Une convention intercommunale pour le déploiement de France rénov' sur le territoire de notre intercommunalité.

#### 3.1. Présentation du PIG - Pacte territorial France Rénov' du Conseil départemental en Val d'Oise

Le PIG - Pacte territorial France Rénov' du Conseil départemental du Val d'Oise prévoit le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat, conformément au territoire d'intervention et au programme d'actions présentés précédemment.

Dans ce cadre, le Département sera maître d'ouvrage des opérations prévues dans cette convention, et la co-signera avec les Communautés de Communes Vexin Val de Seine, Vexin Centre, Sausseron Impressionnistes, Haut Val d'Oise, Vallée de l'Oise et des trois forêts, Carnelle Pays de France et les Communautés d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Plaine Vallée et Saint-Germain Boucles de Seine pour la commune de Bezons.

Cette co-signature permettra à notre intercommunalité de bénéficier des subventions de l'ANAH, pour les actions de dynamique territoriale qu'elle souhaiterait directement engager sur leur territoire, et d'étendre le service aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage "travaux" si

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :
	BRAY-ET-LÛ
	Florence BINAUX LE CLECH
	19h30

elle envisageait de compléter le service socle "information, conseil orientation" présenté précédemment, par voie d'avenants.

Dans ce cadre, les objectifs valdoisiens prévisionnels annuel de l'activité d'information conseil et orientation de la convention sont présentés ci-dessous :

	2025	2026	2027	TOTAL
<b>Information-conseil-orientation des ménages</b>				
Nombre de ménages effectuant une demande d'information	2 115	2 220	2 330	6 665
Nombre de ménages bénéficiant d'un conseil personnalisé	3 290	3 460	3 630	10 380
Dont copropriétés	25	30	35	90
Nombre de ménages bénéficiant d'une mission d'appui au parcours	880	925	970	2 775
Dont copropriétés	60	65	70	195

Sur la base du budget prévisionnel élaboré sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, en tenant compte des actions opérationnelles et des objectifs prévus, le montant maximum global triennal des coûts pour le déploiement du programme est estimé à 2 231 000 € HT. Ce montant a été déterminé pour stabiliser les budgets mobilisés par le Département et les intercommunalités du territoire, et garantir le bon fonctionnement des ECFR. Le montant sollicité auprès de l'ANAH correspondra donc à un peu moins de la moitié du maximum théorique, défini par le nombre de foyers concerné, rappelé précédemment. Il est cofinancé par l'ANAH, dans le cadre de la convention soumise à l'approbation de l'Assemblée, et sera complété par les fonds apportés par le Département du Val d'Oise, les EPCI et le PNR du Vexin français.

La répartition de ces fonds, pour 3 ans, se décompose de la manière suivante :

- ANAH : 1 115 500 € HT ;
- Département du Val d'Oise : 657 000 € HT ;
- EPCI et PNR du Vexin français : 458 500 € HT.

Ces montants sont répartis, de manière prévisionnelle, comme suit :

- dynamique de territoire : 980 000 € HT ;
- information conseil orientation : 1 251 000 € HT.

Ce projet de Pacte territorial France Rénov' du Conseil départemental du Val d'Oise a été validé par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) le 7 décembre 2024, et par la DRIHL.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

### **3.2. PRESENTATION DU CADRE DE CONVENTIONNEMENT INTERCOMMUNAL POUR LE DEPLOIEMENT DE FRANCE RENOV' EN VAL D'OISE**

Le cadre intercommunal de déploiement, inscrit dans la convention de déploiement soumise à l'approbation de notre conseil, vise à :

- rappeler les objectifs de déploiement du programme d'actions prévu, a minima, pour le socle de services présenté précédemment ;
- arrêter les engagements et la répartition des interventions du Département, de notre intercommunalité et/ou du PNR du Vexin français, pour atteindre ces objectifs ;
- définir les modalités de financement du programme sur le territoire de l'intercommunalité, et notamment les montants des contributions du Département et de notre intercommunalité ;
- arrêter les modalités d'exécution du programme, son suivi, son contrôle et son évaluation.

Dans ce cadre, il est précisé dans cette convention, que le montant prévisionnel de la contribution financière annuelle de notre intercommunalité, au titre du déploiement du programme sur son territoire se décompose :

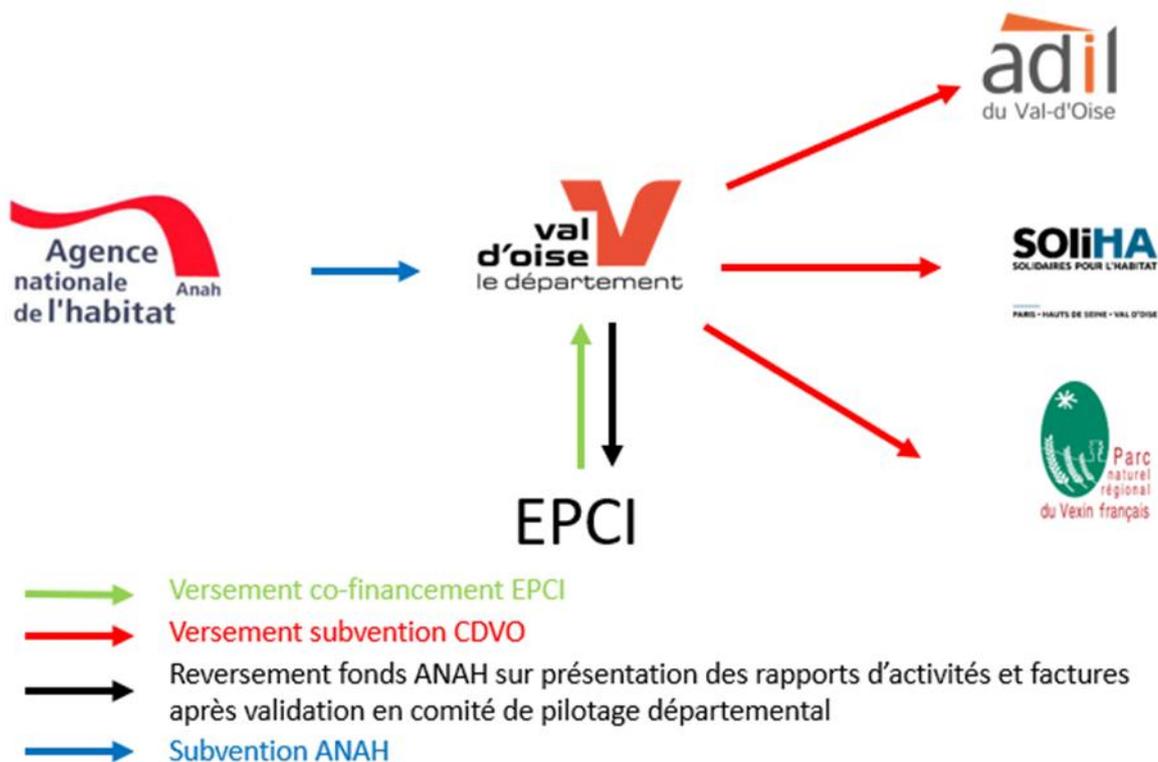
- d'une subvention versée au Département pour le financement des interventions des espaces conseils France Rénov' sur le territoire de notre intercommunalité ;
- d'une contribution en tant que délégataire de la maîtrise d'ouvrage d'actions propres de dynamique de territoire.

Ainsi, notre intercommunalité s'engage à verser au Département, pour la réalisation du programme d'actions, une subvention annuelle d'un montant de 8 421 €.

Le Département quant à lui s'engage à abonder ses subventions et la contribution de notre intercommunalité auprès des espaces conseil France Rénov', de la somme des subventions de l'ANAH correspondant aux missions réalisées.

Le schéma ci-dessous illustre l'organisation de ces flux financiers :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025	
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30



La subvention est versée par notre intercommunalité au Département selon l'échéancier suivant :

- un acompte de 70 % du total de la subvention prévue par la présente convention au titre des interventions des ECFR sur le territoire de l'EPCI, dès la signature de la convention puis chaque année avant le 30 avril ;
- le solde, à l'issue de la validation du bilan annuel d'activités présenté en comité de pilotage stratégique Val d'Oise Renov' du second trimestre de l'année n +1.

D'autre part, si notre intercommunalité participe à la dynamique de rénovation sur son territoire, le Département s'engage à lui reverser, pour la réalisation du programme d'actions dédié, une contribution au titre des subventions ANAH mobilisées, correspondant à 50 % du montant HT des actions éligibles effectivement réalisées, sur présentation de justificatifs.

Ces conventions sont également conclues pour les actions conduites sur la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

**Commentaires :** Teresa BEYER demande si la Communauté de Communes apporte un soutien financier lié à la convention PACTE. Frédérique CAMBOURIEUX répond que l'intercommunalité ne participe financièrement pas mais est impliquée dans le service rendu.

Il est précisé le retour de Denys De MAGNITOT à 22h35.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025	
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

- **APPROUVER** la convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) du Val d'Oise avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat et le Préfet du Val d'Oise, les Communautés de Communes Vexin Val de Seine, Vexin Centre, Sausseron Impressionnistes, Haut Val d'Oise, Vallée de l'Oise et des trois forêts, Carnelle Pays de France, et les Communautés d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Plaine Vallée et Saint-Germain Boucles de Seine, pour la commune de Bezons, telle qu'elle figure en annexe ;
- **DIRE** que le plan de financement triennal du Pacte territorial - France Rénov' du Val d'Oise s'établit à 2 231 000 € HT, financés par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, le Conseil départemental du Val d'Oise, les Communautés de Communes Vexin Val de Seine, Vexin Centre, Sausseron Impressionnistes, Haut Val d'Oise, Vallée de l'Oise et des trois forêts, Carnelle Pays de France, et les Communautés d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Plaine Vallée et Saint-Germain Boucles de Seine ;
- **DIRE** que cette convention sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- **PRECISER** que cette convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) du Val d'Oise a été validée par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) le 7 décembre 2024 et par la DRIHL ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) du Val d'Oise avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, le Préfet du Val d'Oise, le Conseil départemental du Val d'Oise, les Communautés de Communes Vexin Val de Seine, Vexin Centre, Sausseron Impressionnistes, Haut Val d'Oise, Vallée de l'Oise et des trois forêts, Carnelle Pays de France, et les Communautés d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Plaine Vallée et Saint-Germain Boucles de Seine, et tous documents relatifs à cette convention ;
- **APPROUVER** la convention intercommunale et ses annexes, avec le Département du Val d'Oise, le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Val d'Oise, SOLIHA Grand Paris, relatives au déploiement de la Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) du Val d'Oise sur le territoire de notre intercommunalité ;
- **PRECISER** que dans ce cadre, notre intercommunalité s'engage à verser au Département, pour la réalisation du programme d'actions défini par la convention, une subvention annuelle d'un montant de 8 421 € ;
- **PRECISER** que les versements de cette subvention s'effectuera selon l'échéancier suivant :
  - un acompte de 70 % du total de la subvention prévue par la convention au titre de des interventions des espaces conseil France Rénov' sur le territoire de notre intercommunalité, dès la signature de la convention puis chaque année avant le 30 avril ;
  - le solde, à l'issue de la validation du bilan annuel d'activités, présenté en comité de pilotage stratégique Val d'Oise Rénov' du second trimestre de l'année n+1 ;
- **PRECISER** que le Département reversera ce montant aux espaces conseils France Rénov' afin de réaliser les actions d'information-conseil-accompagnement et de dynamique

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

territoriale, conformément à la convention entre le Département et ces opérateurs, au titre du déploiement du Pacte territorial - France Renov' (PIG) du Val d'Oise ;

- **APPROUVER** le principe du versement d'une contribution financière du Conseil départemental à notre intercommunalité, correspondant aux subventions de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, au titre de la dynamique de rénovation, correspondant à 50 % du montant HT des actions éligibles effectivement réalisées, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses, et d'un rapport faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs des actions ;
- **DIRE** que cette contribution est versée chaque année, par le Conseil départemental du Val d'Oise pour leur contribution à la dynamique de rénovation, dans les conditions suivantes :
  - notre intercommunalité adressera au Département le dossier de demande de subvention comprenant un état récapitulatif des dépenses des actions réalisées et un rapport faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs du programme d'actions. La demande de financement devra intervenir à l'issue de la réalisation de l'intégralité de chaque action ;
  - le Département présentera la demande de financement correspondante, une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues, à l'ANAH, selon l'échéancier suivant :
    - soit au cours du second trimestre de chaque année, pour les dossiers de demande de financement reçus complets, avant le 15 mars ;
    - soit au cours du quatrième trimestre de chaque année, pour les dossiers de demande de financement, reçus complets, avant le 15 septembre.
  - les reversements de la contribution seront effectués à l'issue de la réception des subventions de l'ANAH correspondantes par le Département ;
  - enfin, au terme de la convention, un dernier versement sera éventuellement réalisé en 2028. Il correspond au solde des actions conduites dans le cadre de la convention, sur présentation des pièces justificatives suivantes à fournir avant le 15 mars 2028 :
    - l'état récapitulatif final des dépenses ;
    - le rapport faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs du programme d'actions.
- **AUTORISER** le Président à solliciter les contributions financières correspondantes, pour la durée de validité des conventions ;
- **DIRE** que cette convention sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- **DIRE** que les crédits seront prélevés sur les imputations du budget intercommunal.

2025-021	Désignation des délégués SMBEpte
----------	----------------------------------

\* \* \* \* \*

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-21, L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

**VU** l'arrêté Préfectoral n°205 227 du 22 juillet 2005 portant création de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine,

**VU** la délibération portant adhésion de la communauté de Communes Vexin Val de Seine au SIIVE ;

**VU** la délibération 2025-09 approuvant les nouveaux statuts du SMBEpte (anciennement SIIVE) ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner représentants de la Communauté de Communes au sein du SMBEpte ;

**Commentaires :** Frédérique CAMBOURIEUX propose 3 candidats pour représenter le SMBEpte : Frédérique CAMBOURIEUX en titulaire ; Dominique COURTI et Christian PAUL en suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENO			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025
	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :
	BRAY-ET-LÛ
	Florence BINAUX LE CLECH
	19h30

SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE				1
<b>VOTE</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42</b>

- **DE PROCLAMER** en tant que représentants de la communauté au sein du SMBE les conseillers communautaires suivants :

SMBE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Frédérique CAMBOURIEUX	Dominique COURTI
	Christian PAUL

2025-022	Adhésion à l'association CIBLE 95
----------	-----------------------------------

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 5214-16 Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la compétence Culture de la Communauté de Communes (article 15.5 des statuts CCVVS),

**CONSIDERANT** les services proposés par l'association CIBLE 95,

**CONSIDERANT QUE** le coût de l'adhésion annuel fixé à 220 €,

**CONSIDERANT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025,

**Commentaires :** ∅

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42</b>

- **D'ADHERER** à l'association CIBLE 95 ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

2025-023	Attribution des demandes de subventions aux associations
----------	--

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les demandes de subventions reçues,

**VU** l'examen de ces demandes par la **Commission Subvention** de la CCVVS en date des 12 décembre 2024, 23 et 30 janvier 2025.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

**VU** l'avis favorable de la **Commission Culture et Patrimoine** en date du 3 février 2025 pour 2 dossiers,

**VU** l'avis favorable de la **Commission Jeunesse** en date du 05 février 2025 pour 1 dossier,

**VU** l'avis favorable de la **Commission Sport** en date du 10 février 2025 pour 2 dossiers,

**CONSIDERANT QUE** les projets présentés représentent un intérêt communautaire sur le territoire de la CCVVS,

**CONSIDERANT** le coût global prévisionnel de ces actions,

**CONSIDERANT QUE** les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65, article 65748,

### **Article 1 – FOYER RURAL DE VILLERS EN ARTHIES (Trail La Cavale des Ecureuils)**

**Commentaires :** ∅

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD		1	0
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>41</b>

- **ATTRIBUER** une subvention de 600 €,
- **PRECISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

## **Article 2 – Association CANTINE (classe bleue)**

**Commentaires :** Florence BINAUX LE CLECH demande quel est le nombre d'élèves concernés par cette action. Christophe DEPONT répond qu'elle touche un RPI qui comprend 3 écoles dont une sur le territoire de Vexin Centre. Florence BINAUX LE CLECH souhaite savoir si cette subvention a été demandée également à la Communauté de Communes de Vexin Centre. Christophe DEPONT répond qu'aucune demande n'a été adressée à la CCVC. Florence BINAUX LE CLECH remarque que cette subvention ouvre la porte à d'autres associations soutenant les classes transplantées dont les associations de parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT		1	0
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
<b>Procès-Verbal du :</b>	04 MARS 2025
	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :
	BRAY-ET-LÛ
	Florence BINAUX LE CLECH
	19h30

LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH		1	0
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER		1	0
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE		1	0
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>4</b>	<b>38</b>

- **ATTRIBUER** une subvention de 1 000€,
- **PRECISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

### Article 3 – Association OKSEBO

#### **Commentaires : ∅**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC		1	0
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET		1	0
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>2</b>	<b>40</b>

- **ATTRIBUER** une subvention de 2 000€,
- **PRECISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

#### **Article 4 – Association PACT'EN VEXIN**

**Commentaires :** ∅

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENO			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42</b>

- **ATTRIBUER** une subvention de 2 000€,
- **PRECISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

#### **Article 5 – Association MAGNY HAND BALL CLUB**

**Commentaires : ∅**

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
 <small>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine</small>	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENO			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Dominique PORTE			1
<b>VOTE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42</b>

- **ATTRIBUER** une subvention de 500€,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
<b>Procès-Verbal du :</b>		04 MARS 2025
	Lieu :	BRAY-ET-LÛ
	Secrétaire de séance :	Florence BINAUX LE CLECH
	Début de la séance :	19h30

- **PRECISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

Points divers
---------------

La parole est donnée aux vice-présidents.

Jean-Pierre JAVELOT explique que l'intercommunalité a reçu le 24 février dernier, un courrier émanant de la municipalité de Maudétour-en-Vexin concernant l'adhésion de la Communauté de Communes au conservatoire du Vexin et demandant l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Conseil Communautaire de ce jour (cf. Annexe jointe à ce Procès-Verbal). Jean-Pierre JAVELOT indique que l'ordre du jour ayant déjà été arrêté à la date à laquelle ce courrier a été reçu, il n'était pas possible de le modifier. De plus, aucun nouvel élément ne permettait d'alimenter ce projet. Il précise que ce courrier a été transmis à Capucine FAIVRE, vice-Présidente Culture et Patrimoine pour une étude future par la commission culture.

Didier VERMEIRE émet le souhait de l'inscription de l'adhésion de la CCVVS au Conservatoire du Vexin avant le vote du budget 2025 et donne lecture d'une lettre de motivation. Il souligne une inégalité de traitement entre les habitants des communes adhérentes et non adhérentes au Conservatoire du Vexin.

Olivier CAURETTE propose de travailler sur le sujet ultérieurement. Il est suggéré d'inscrire l'adhésion au conservatoire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

Jean-Pierre JAVELOT fait part des avancées sur l'organisation de la fête de l'intercommunalité qui se déroulera le 28 juin 2025 de 11h à 19h au domaine de Villarceaux. Il rapporte qu'une visite des lieux a été effectuée pour évaluer le métrage et l'installation. Un marché des artisans et producteurs locaux ainsi que des stands restauration sont prévus. Un appel à bénévoles est lancé afin d'aider au bon déroulement de la journée. Enfin, une réunion de coordination entre les vice-présidents est programmée la semaine prochaine pour finaliser le contenu de l'évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance à 22h57.

Monsieur le Président,  
Jean-François RENARD

Madame la secrétaire de séance,  
Florence BINAUX LE CLECH

**Annexe au Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 04 mars 2025 :**



**COMMUNE DE MAUDETOUT-EN-VEXIN**

Allée des Tilleuls - 95420 Maudétour-en-Vexin  
Tel : 01 34 67 11 67 - mairie.maudetour@wanadoo.fr



CCVVS  
Mr Jean-François RENARD  
12 rue du Frères Montgolfier  
95420 MAGNY EN VEXIN

Maudétour en Vexin, le 18 février 2025

**COURRIER RECOMMANDE AVEC AR N°1A19629947849 - 2/2025**

Objet : Question diverse écrite pour le prochain Conseil Communautaire du 3 mars 2025  
**Adhésion de la CCVVS au Conservatoire du Vexin**

Monsieur Le Président,

Nous vous remercions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire du 3 mars 2025 la question diverse suivante :

**Le Conservatoire du Vexin contribue à la vie culturelle sur l'ensemble du territoire du Vexin par l'enseignement de la Musique, de l'Art Dramatique et de la Danse et les différents événements (concerts, théâtre, interventions auprès des écoles...) qu'il organise.**

La Communauté de Commune Vexin Centre (CCVC) et une dizaine de communes de la Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (CCVVS) adhèrent au Conservatoire.

L'adhésion au Conservatoire permet aux enfants et aux adultes des communes adhérentes de bénéficier des cours qu'il prodigue à des tarifs préférentiels. A contrario, les habitants des communes non adhérentes paient le tarif plein. Il existe donc une inégalité de traitement des habitants du Vexin selon leur appartenance à une commune (ou Communauté de Commune) adhérente ou non adhérente.

Par ailleurs, la CCVVS a la compétence Culture ; il serait donc normal qu'elle adhère au Conservatoire.

Nous demandons donc que l'adhésion de la CCVVS au Conservatoire du Vexin soit mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire et qu'en cas de vote positif, cette adhésion soit inscrite au budget 2025.

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

La Municipalité de Maudétour en Vexin

